



Abus de confiance dans l'achat d'un véhicule via espagne

Par **fredal**, le **20/04/2010** à **14:36**

Bonjour,

j'ai acquis un véhicule il y a une quinzaine de mois via l'Espagne, et j'ai vendu celui-ci il y a 5 mois à un particulier. Après la vente, 2 mois après, l'acheteur m'appelle en me disant que le moteur s'est bloqué, et que bien sûr, il est à changer. 2 jours auparavant, ce dernier est allé chez son mécanicien pour qu'il lui change l'alternateur, ainsi que la courroie s'y rattachant. Le souci, c'est qu'il me réclame le remboursement du véhicule, mais il s'avère qu'après expertise contradictoire, c'est le mécanicien le responsable. Mais ce qui pose le plus problème, c'est que les experts ont trouvé que ce véhicule avait plus de kilomètres que la normale ; or, je n'étais pas au courant et suis tombé des nues, lorsque j'ai appris la nouvelle. Bref, je me suis fait avoir comme abus de confiance et maintenant l'acheteur me réclame le remboursement de son achat ! Étant de bonne foi, je lui ai proposé d'engager la responsabilité de son mécanicien, puisqu'elle est avérée, de faire changer le moteur, et que je la lui reprendrai après. Mais lui et son avocat, souhaitent un remboursement immédiat... Quelles sont les alternatives que je peux avoir?? MERCI